

AFFAIRE N° 34. - Approbation d'une dépense de 3 375 francs pour
frais de cession à la Commune de Saint-Denis, du poste téléphonique 0.51
Sainte-Clotilde (ancien GALLARD Jean)

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais de cession à la Commune de Saint-Denis du poste téléphonique 0.51 à Sainte-Clotilde.

Cette dépense dont le montant s'élève à 3 375 francs sera imputée sur les crédits du chapitre 934 article 664 du budget primitif de 1966./.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 23 Août 1966
P/le Bilet
Le Secrétaire Général,
signé: J. Luchard.